L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES.—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 13 JUILLET 1847.

IMPRIME ET PUBLIE PAR MAGNE & WEISSE, No 81 rue de Chartres, et No. 43 rue de Conti.

NOUVELLE-ORLEANS: MARDI MATIN, 13 JUILLET 1847.

ELECTION D'ASSESSEURS. Paroisse d'Orléans.

L'élection de deux Assesseurs pour chaque Municipalité de la ville, et d'un Assesseur pour Alger, a eu lieu hier. Voici les noms des candidats élus:

Première Municipalité.
F. Prévost, 351 voix.
J. U. Chevalier, 401

Seconde Municipalité.
G. Brooks, 453 voix.
E. Walls, 400

Troisième Municipalité.
E. Wiltz, 361 voix.
E. Sommereau, 315

Alger.
A. Fortier, 43 voix.

BUREAU DE SANTE.

Nous donnons la traduction d'un bulletin, en date d'hier, 12 juillet. Nos lecteurs y trouveront l'appréciation exacte de l'état sanitaire de l'Hôpital de Charité, ce thermomètre presque infaillible de la santé de notre ville.

Pendant la semaine terminée le 10 juillet, les inhumations dans les différents cimetières ont été de 135. Dans ce nombre sont compris 42 enfans, au-dessous de 10 ans.

Lorsque l'Exécutif s'est engagé dans la guerre actuelle, croyait-il être entraîné jamais au point où il se trouve à présent? On peut répondre hardiment: "Non!" Encore tout étourdi de son succès électoral et voulant, sans doute, se donner, au moyen d'une démonstration belliqueuse, une consistance et une valeur qu'il ne pouvait puiser dans son passé, il expédia l'ordre au général Taylor de s'avancer jusqu'au bord du Rio Grande. Il espérait que cette marche suffirait pour en imposer au Mexique; il comptait que nos adversaires s'empresseraient de se soumettre à ses désirs, aussitôt qu'ils les verraient appuyés de quelques milliers de soldats; il se flattait sans doute que tout se bornerait à une promenade militaire sur les bords du Rio-Grande; il s'est étrangement mépris, et le pays s'est trouvé lancé, presque malgré lui, dans une guerre dont la fin n'est pas encore arrivée.

Et qu'on ne dise pas que le Président avait prévu ce qui arriverait; personne ne prêterait la moindre créance à une pareille assertion. S'il eût été capable d'une pareille prévision, s'il avait pu lire dans l'avenir ce que les événements lui ont appris depuis, il eût été sans nul doute effrayé de la responsabilité qu'il allait assumer; il aurait reculé devant les sacrifices de trésor et de sang qu'il allait imposer à son pays, il n'aurait point donné le signal de la guerre.

Si cette conclusion paraît douteuse à quelqu'un de nos lecteurs, nous lui conseillerons de se rappeler les faits qui se sont déroulés sous nos yeux depuis quinze mois; que d'incertitudes et de variations dans les actes, que d'incertitudes et de variations dans les paroles mêmes de l'Exécutif! Comme on sent que les événemens l'entraînent et le dominent! C'est un pilote dont la main est trop faible pour diriger le gouvernail et qui mène son navire un peu à la grâce de Dieu. Heureusement la mer où nous voguons n'a pas d'écueils assez puissans pour nous faire redouter un naufrage; mais en sortirons-nous sans avaries?

Le caractère et les motifs de la guerre ne se sont fait jour que successivement. Cette guerre était d'abord défensive, elle n'a pas tardé à devenir offensive. On ne l'avait commencée que pour assurer les limites du Texas; elle ne doit se terminer maintenant que par l'annexion de plusieurs provinces du Mexique. Que de chemin nous avons fait depuis que le général Taylor a quitté Corpus Christi! Marquons les principaux points de la route.

Dans son message du 12 mai 1846, après avoir déclaré que la guerre existe par le fait du Mexique, M. Polk demande au Congrès d'agir promptement afin de maintenir nos droits et de "défendre notre territoire." A cette époque, nos troupes étaient encore sur la rive gauche du Rio Grande, et il ne s'agissait que d'empêcher les Mexicains d'envahir notre territoire.

Six jours plus tard, c'est à dire le 18 mai, le général Taylor, agissant d'après les ordres supérieurs, passait le Rio Grande et entrait sur un territoire qui appartenait bien incontestablement au Mexique. Dès lors, la guerre, de défensive qu'elle était, se faisait offensive. C'était une invasion dans toutes les règles; car tandis que le général Taylor pénétrait dans l'Etat de Tamaulipas et dans celui de Nouveau Léon, d'autres généraux et d'autres troupes prenaient possession de la Californie, et du Nouveau Mexique.

M. Polk comprit si bien que cette conduite était en contradiction avec ses premières paroles, que, dans son message de décembre, à l'ouverture de la session du Congrès, il s'empressa de protester contre toute idée de conquête; mais que signifiait cette protestation en présence des faits? "La guerre, disait-il, n'a pas été faite dans un but de conquête; mais ayant été commencée par les Mexicains, elle a été portée dans le pays ennemi, et y sera poursuivie avec vigueur à l'effet d'obtenir une paix honorable et d'assurer une ample indemnité "pour les dépenses de la guerre, aussi bien que "pour nos concitoyens qui ont eu fort à souffrir "et qui ont des réclamations considérables à "exercer contre le Mexique." Ainsi apparaissait, pour justifier la guerre, un motif dont il n'avait pas été question préalablement.

Mais tout en se défendant de l'idée de conquête, M. Polk recommandait l'occupation armée des provinces déjà conquises; il demandait de l'argent pour établir des forteresses et entretenir les garnisons dans la Californie et le Nouveau Mexique où l'on "n'avait plus, disait-il, de sérieuse résistance à craindre." Et cette recommandation avait bien pour but la conquête (il n'y a pas d'autre mot) des deux pays précités. M. Sevier, président du comité des affaires étrangères au Sénat, disait à la même époque dans un de ses rapports: "Je ne suis pas autorisé à déclarer précisément le territoire que réclamera le gouvernement; mais je suppose qu'aucun sénateur ne croira qu'il doive demander moins que la Californie et le Nouveau Mexique." Cela est clair; à la fin de 1846, on regardait ces deux territoires comme devant être notre propriété, c'est-à-dire notre conquête.

Malgré l'assurance avec laquelle l'Exécutif avait toujours fait valoir les motifs de la guerre, il a semblé dans ces derniers temps éprouver le besoin de les renforcer par un autre qui lui a paru irrésistible. Il s'est trouvé que les hostilités qui avaient été commencées d'abord pour la défense du territoire, puis pour l'obtention d'indemnités, avaient eu aussi pour but de déjouer les projets liberticides de l'Europe, d'empêcher l'établissement d'une monarchie au Mexique. L'organe officiel a fait grand bruit de ce motif, et il a fini par être sanctionné dans la proclamation du général Scott aux Mexicains. Cette crainte de haute politique, cette crainte de l'intervention Européenne était le fantôme qui déjà avait précédé l'annexion du Texas; on l'a fait revivre pour justifier cette guerre et le permis de séjour accordé à Santa-Anna.

Nous le demandons à tout homme de bonne foi: dans ces phases successives par où a passé la pensée de l'Exécutif, dans ces raisons que les événemens font naître l'une après l'autre, peut-on reconnaître le langage ferme et précis d'un homme d'état qui voit de haut et qui voit loin? Peut-on découvrir une politique sûre d'elle-même et qui sait où elle va? Non, certainement. [illegible] qui vit au jour le jour et qui tâche de grouper tant bien que mal plusieurs excuses à défaut d'une bonne justification. Et l'on arrive tout naturellement à conclure par la proposition que nous avancions en commençant: l'Exécutif a été entraîné bien plus loin qu'il ne l'aurait voulu.

BRAVE PATRIOTE.—Nous avons reçu le *Flag* de Matamoros du 7 courant. La solennité du 4 juillet a été dignement célébrée dans cette ville. La population s'est réunie au théâtre [illegible] [illegible]

[illegible] laissés pour morts; mais l'un deux a pu se traîner jusque sur la rive du fleuve où un bateau à vapeur l'a recueilli. [illegible] entre dans une hutte pour y acheter quelques poulets; il en fut assailli par un Mexicain [illegible] le Mexicain se sauve. Quelques jours plus tard, il reconnut l'audacieux bandit dans les rues de la ville, et veut se faire justice; mais le fusil dont il veut se servir n'est point chargé, et le Mexicain peut encore lui échapper. Ce Mexicain, à ce qu'il paraît, était compté dans l'armée mexicaine; il se trouvait à Palo Alto et à Monterey. Il a déserté depuis.

La goelette *Enterprise* s'est échouée à 15 milles au-dessus de Reynosa. La coque est perdue, mais la cargaison entière a été sauvée.

La compagnie de cavalerie de l'Illinois du capitaine Dunlap, composée de 86 hommes, est arrivée le 3 à Matamoros.

L'Editeur d'un journal nativiste de Philadelphie, le *Native Eagle and Birth Right Advocate*, a écrit au général Taylor pour lui demander s'il lui conviendrait d'accepter la candidature présidentielle dans le cas où elle lui serait offerte par la Convention des Natifs. Le brave "Rough and Ready" lui a répondu avec sa modestie ordinaire: "Lors même que j'aspirerais à la Présidence (ce qui n'est point le cas), je ne puis tandis que le pays est occupé de guerre et que mon devoir m'appelle à prendre part aux opérations dirigées contre l'ennemi, éprouver d'autre ambition que d'employer tous mes efforts à obtenir un arrangement de nos difficultés avec le Mexique." Si l'Editeur du *Native Eagle* n'est pas dépourvu d'intelligence, il comprendra "ce que parler veut dire."

EUROPE.
ARRIVÉE DU CALEDONIA.

Une dépêche télégraphique, reçue à Baltimore, nous apprend l'arrivée du *Caledonia* à Boston. Ce paquebot à vapeur, parti de Liverpool le 19 juin, est entré au port le 1 courant dans la matinée.

La dépêche, comme à l'ordinaire, ne nous donne guère que des renseignemens commerciaux. On les trouvera dans leur place habituelle. Qu'il nous suffise de constater ici que les céréales ont continué à baisser sur les marchés anglais; et que le coton y a subi une hausse proportionnelle.

Le vapeur *Britannia* a fait une belle traversée de retour. Parti de Boston le 1er juin, il était le 13 à Liverpool. Le nouveau vapeur américain, le *Washington*, l'a suivi de près; il est arrivé à Southampton dans l'après-midi du 15.

Le *Sarah Sands* est reparti de Liverpool pour New-York le 15 juin.

Le navire américain *Herald*, cap. R. Pullen, qui se rendait de Hollande à Baltimore, avec un grand nombre d'émigrans, a fait côte le 24 mai (sans doute dans la Manche) au milieu d'un épais brouillard. L'équipage et les passagers ont pu se rendre à terre.

Il n'est pas le moins du monde question du vapeur français.

La seule nouvelle politique qui nous soit transmise par le télégraphe, est relative au Portugal. L'Angleterre n'a point perdu de temps; et du moment où l'intervention a été résolue, elle a agi. La flotte qui bloquait Oporto, a forcé Das Antas à se rendre sans condition: 3,500 insurgés et 12 navires de guerre sont tombés d'un seul coup entre les mains des Anglais.

BUREAU DE SANTÉ.

Lundi, 12 juillet 1847.

Rien n'est survenu pour changer l'opinion émise par le Bureau de Santé sur la nature de cette espèce de fièvre typhoïde, appelée fièvre de navire, depuis la note publiée il y a environ trois semaines.

Dans l'hôpital, une salle encombrée d'émigrants Irlandais, malades de cette fièvre, est toujours devenue un foyer d'infection; et les personnes qui s'exposent à l'influence de cette atmosphère viciée, sont sujets à contracter la maladie. C'est ainsi que quatre des employés de l'Hôpital de Charité ont succombé à cette fièvre contractée dans ces mêmes circonstances. Pendant le mois dernier, il n'est arrivé de Liverpool qu'un navire ayant à bord des émigrans irlandais; c'est le *William Elizabeth*. Il y avait à bord soixante passagers, en bonne santé. Dans la traversée, il mourut un homme de la diarrhée chronique. Cependant la maladie décroit à l'hôpital; un grand nombre de malades sont sortis guéris; il n'en est mort que quelques-uns. Il reste encore quelques cas en traitement; et s'il n'arrive aucun navire chargé d'émigrans, la maladie aura bientôt disparu de l'Hôpital de Charité.

Cinq cas de fièvre jaune ont eu lieu dans l'hôpital; il reste encore deux ou trois cas en traitement. Ces cas paraissent avoir pris naissance dans la ville; aucun fait n'ayant été révélé qui tende à prouver une connexion entre ces cas et la fièvre qui règne à la Vera-Cruz.

La résolution suivante a été adoptée à l'unanimité par le Bureau de Santé:

Résolu que les médecins de cette ville sont requis de faire au Bureau de Santé leur rapport de tout cas de fièvre jaune qu'ils pourront observer, et d'en exposer l'origine, les progrès et toute circonstance relative à l'historique de la maladie.

W. P. HORT, Président.
A. HESTER, Secrétaire.

Un de nos confrères qui croit fort au proverbe: "Pas de nouvelles, bonnes nouvelles," dit à propos des derniers arrivages du Mexique:

"Cette absence de nouvelles nous donne à penser que les choses vont pour le mieux, et que les préliminaires de la paix sont arrêtées définitivement, ou sur le point de l'être."

C'est de l'optimisme au premier dégré; mais nous serions fort heureux de ne commenter favorablement le proverbe disait vrai. Nous ne l'espérons pas.

On lit dans l'*Union* du 2 courant, au milieu d'un article consacré au 4 juillet:

"Tandis que la paix avec toutes les nations doit être toujours la vraie politique et le but fixe du pays, l'orgueil du patriotisme se réjouit à la pensée que notre guerre actuelle, avec tous ses triomphes, et *destinée* qu'elle est, nous l'espérons du moins, *à se terminer* bientôt par une paix honorable et avantageuse, doit son origine au maintien des principes et à la vigueur d'esprit qui, aux jours de notre révolution firent de nous un peuple libre et uni."

Les fondateurs de notre indépendance ne s'attendaient assurément pas qu'on les ferait responsables de la guerre actuelle.

Chronique Locale.

DÉPART.—La compagnie du capitaine Mace, détachée d'un des régimens des volontaires de la Louisiane, s'est embarquée hier pour le Mexique, à bord du brick *Mary Jane*. Elle se rend à Tampico pour rejoindre le reste du régiment qui forme la garnison de cette ville.

BLESSURES.—James Bright a été arrêté hier par la police de la 3me Municipalité, sous la prévention d'avoir blessé M. Robert White d'un coup de couteau. La blessure est grave. Bright comparaîtra ce matin devant le recorder Seuzeneau.

DIFFAMATION.—M. Victor Angellot, accusé d'avoir publié dans le *Courrier de la Louisiane* un article diffamatoire sur le compte de la veuve Rivolet, a été examiné hier par le recorder par interim, Bureau. Celui-ci a différé sa décision jusqu'à ce matin.

RECORDERS.—Il n'y a rien eu d'intéressant hier devant ces magistrats. Des arrestations pour vagabondage et ivrognerie ont été suivies de la détention provisoire ou du paiement des frais de geole. A la Cour du recorder de la 1ère Municipalité, cinq personnes du sexe féminin sont venues s'accuser mutuellement de voies de fait et d'injures. M. Bureau, qui remplace provisoirement M. Génois, a coupé court à leurs doléances en les condamnant toutes à fournir un cautionnement.

ILLINOIS.—La Convention constituante de cet Etat a rejeté par une majorité immense une proposition qui lui avait été présentée pour accorder aux nègres le droit du suffrage.

MAINE.—On avait dit que M. Belcher, membre élu du Congrès pour le district de Kennebec, devait donner sa démission, afin de laisser à M. Evans la chance de retourner à la Chambre; mais ce bruit est démenti par les journaux du Maine.

NEW-YORK.—M. Addison Gardiner, lieutenant-gouverneur de l'Etat de New-York, a donné sa démission pour aller s'asseoir sur les bancs de la Cour d'appel. L'honorable Albert Lester d'Ontario est nommé par intérim Président du Sénat et Lieutenant-Gouverneur.

GEORGIE.—D'après les meilleures autorités, la récolte des céréales sera excellente; celle du coton donne des espérances fort médiocres.

Les *Bostoniens* se distinguent sur tous les points de l'Union par leur esprit d'entreprise. Ils ont acheté dernièrement la route de Sandusky à Cincinnati; elle se compose d'un chemin ordinaire sur un parcours de quarante milles et d'un chemin de fer pour le reste. Ils ont aussi acheté aux commissaires de l'Etat d'Ohio la charte, le droit de passage et toutes les concessions des terres du chemin de fer de l'Ohio. [illegible] [illegible]

SOMMAIRE CHRONOLOGIQUE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE LA GUERRE DU MEXIQUE.

1846.

Mars 28, *samedi*.—Le général Taylor arrive sur le Rio-Grande et prend position à l'endroit où se trouve maintenant le Fort Brown.

Avril 24, *vendredi*.—Le général Arista ayant pris le commandement de l'armée mexicaine à Matamoros, informe le général Taylor que les hostilités étaient considérées comme commencées, et qu'il est décidé à les continuer.
Le même jour, le cap. Thornton et son détachement sont faits prisonniers.

Mai 3, *lundi*.—Les Mexicains bombardent le Fort Brown.—Ce bombardement continue pendant six jours.
" 8, *vendredi*.—Combat de Palo Alto.
" 9, *samedi*.—Combat de Resaca de la Palma, et retraite des Mexicains.
" 13, *mercredi*.—Le Congrès reconnaît l'existence de la guerre.
" 18, *lundi*.—Prise de Matamoros par le général Taylor.

Juin 11, *jeudi*.—Un convoi de 200 chevaux destinés au camp du général Castro, gouverneur militaire de la Californie, avec un officier et quatorze soldats, est pris par le lieutenant colonel Frémont.
" 15, *lundi*.—Sonoma, poste militaire en Californie, avec 9 pièces de canon en bronze, 250 mousquets, &c., et un certain nombre d'officiers et soldats mexicains, tombe au pouvoir du lieutenant colonel Frémont.
" 25, *jeudi*.—Les éclaireurs du colonel Frémont rencontrent un détachement de dragons mexicains, les attaquent et les défont, en leur tuant cinq hommes et leur prenant neuf pièces d'artillerie.

Juillet 5, *dimanche*.—Les Californiens de Sonoma déclarent qu'ils se rendent indépendants du gouvernement mexicain et choisissent le lieutenant colonel Frémont pour diriger les affaires.
" 7, *mardi*.—Le commodore Sloat s'empare de Monterey de Californie.
" 9, *jeudi*.—Le commandant Montgomery s'empare de Yerba Buena, dans la baie de San Francisco.

Août 13, *jeudi*.—Ciudad de los Angelos, capitale de la Californie, est prise par le commodore Stockton.
" 18, *mardi*.—Le général Kearney s'empare de Santa-Fé, capitale du Nouveau-Mexique.

Septembre 21, *lundi*.—Bataille de Monterey, Nouveau-Léon. Elle dure 3 jours.
" 24, *jeudi*.—Capitulation de Monterey.

Octobre 24, *samedi*.—Bombardement de Tabasco; prise de neuf bâtiments et destruction de quatre autres par le commodore Perry.

Novembre 14, *samedi*.—Prise de Tampico par le commodore Conner.
" 16, *lundi*.—Prise de Saltillo par le général Taylor.

Décembre 6, *dimanche*.—Combat de San Pasqual, livré par le général Kearny.
" 20, *dimanche*.—Prise de Laguna par le commodore Perry.
" 25, *vendredi*.—Combat de Brasito, livré par le colonel Doniphan.
" 29, *mardi*.—El Paso pris par le colonel Doniphan.

1847.

Janvier 8,—*Vendredi*.—Combat de San-Gabriel en Californie, livré par le général Kearny.
" 9,—*Samedi*.—Combat des plaines de Mesa par le même.
" 13,—*Mercredi*.—Le général Castro se rend au Lieutenant-Colonel Frémont.
" 24,—*Dimanche*.—Combat de la Canada (Nouveau Mexique), livré par le colonel Price.
" 28,—*Jeudi*.—Combat du Moro, (Nouveau-Mexique) livré par le capitaine Morin.
" 29,—*Vendredi*.—Combat de Embudo (N. M.) par le colonel Price.

Février 4,—*Jeudi*.—Combat de Pueblo de Taos, par le même.
" 22,—*Lundi*.—BATAILLE DE BUENA-VISTA.
" 26,—*Vendredi*.—Combat de San-Francisco, Nouveau-Léon, par le col. Morgan.
" 28,—*Dimanche*.—Victoire de Sacramento, remportée par le colonel Doniphan.

Mars 1,—*Lundi*.—Prise de la ville de Chihuahua, par le colonel Doniphan.
" 7,—*Dimanche*.—Combat de Ceralvo, par le major Giddings.
" 10,—*Mercredi*.—Débarquement du général Scott avec 12,000 hommes devant Vera-Cruz, le commodore Conner commande l'Escadre.
" 13,—*Samedi*.—La ville de Vera-Cruz est complètement investie.
" 22,—*Lundi*.—Le général Scott commence la canonnade contre Vera-Cruz.
" 27,—*Samedi*.—Capitulation de la ville de Vera-Cruz, et du château de San-Juan de Ulloa.
" 29,—*Lundi*.—Prise de possession de la ville et du château. Le pavillon américain flotte sur les murs de [illegible].
" 31,—*Mercredi*.—Prise d'Alvarado, par le lieutenant Hunter.

Avril 18,—*Dimanche*.—Prise de Tuspan par le commodore Perry. Le même jour, BATAILLE DE CERRO-GORDO.
" 19,—*Lundi*.—Le général Twiggs prend possession de Jalapa.
" 22,—*Jeudi*.—Le général Worth s'empare de la ville et du château de Perote.
" 29,—*Jeudi*.—Le même général entre dans la ville de Puebla de Los Angelos.

VAPEURS FRANÇAIS.—Pour les paquebots transatlantiques comme pour les chemins de fer, l'Etat a voulu d'abord faire à peu près tout. La loi de 1840, trouvée dans l'esprit du cabinet du 1 mars et présentée par M. Thiers, ne laissait à l'industrie privée que la ligne de New-York et réservait au gouvernement la création de celle des Antilles, de celle des colonies espagnoles et du golfe, de celle du Brésil et de la Plata. A cet effet, vingt-huit millions furent demandés aux chambres et appliqués à la construction de grands paquebots à vapeur.

Les paquebots construits, vous croyez qu'on va commencer le service et accomplir le vœu de la loi? Point. On les incorpore arbitrairement dans la flotte, on en fait un moyen de correspondance postale entre Toulon et Alger, on en fait des hôpitaux ambulans pour l'armée d'Afrique, on en fait des stationnaires dans les ports, on en fait toute espèce de chose, excepté ce que la loi commandait qu'on en fit.

Sept ans se passent ainsi.

Enfin, au commencement de la session actuelle, une compagnie, au lieu de construire des bâtiments tout exprès pour la ligne de New-York, ce que voulait la loi de 1840, prie l'Etat de lui prêter quatre de ces paquebots dont il ne fait rien, et un nouveau projet de loi est voté il y a quelques semaines, à [illegible] de ce marché. La ligne de New-York est ainsi tant bien que mal organisée. Nous ne voulons rien dire de défavorable pour la compagnie qui s'est chargée de ce service; mais nous craignons bien qu'elle n'ait entrepris une tâche difficile avec des moyens insuffisans, en présence de la double concurrence qui va lui être faite sous pavillon anglais et sous pavillon américain. Puissent nos appréhensions n'être pas confirmées!

Toujours est-il que des lignes projetées en 1840 n'est encore commencée que pour un quart. Pour la ligne des Antilles, pour la ligne de la Havane et du Mexique, pour la ligne du Brésil et de la Plata, tout reste à faire. En 1845, on avait présenté aux chambres un projet qui constituait un changement complet de système. L'Etat, cette fois, abandonnait tout aux compagnies. Pour les diverses lignes, le nouveau projet ne désignait aucun point de départ. L'intérêt du Trésor, disait-on dans l'exposé des motifs, exigeait qu'on laissât à cet égard, une latitude complète aux compagnies. "Les compagnies, ajoutait-on, libres d'agir suivant leurs préférences, c'est à dire d'après l'importance des relations commerciales de la France avec les pays de destination, feront leurs offres en conséquence, et nous croyons qu'on ne peut rien faire de mieux que de leur laisser toute liberté sous ce rapport."

Fort bien! Le projet n'a pas eu de suite, et, cette année, le *gouvernement*, qui pensait en 1845 que *ce qu'il y avait de mieux* était de ne pas fixer d'avance les points de départ, présente un troisième projet, où il déclare que *ce qu'il y a de mieux* est de fixer ces points de départ, comme suit:

Marseille, pour les *Antilles*.
Bordeaux, pour la *Havane* et le *Mexique*.
Nantes, pour le *Brésil* et la *Plata*.
Comprenez-vous?

C'est ce dernier projet qui vient d'être ajourné à l'année prochaine.

Et l'on a mis huit ans, huit projets sur projets, autant de contradictions sur contradictions, pour arriver à faire cette belle besogne. Osez donc dire que l'opinion publique se plaint à tort de votre stérilité! (*Presse du 27 mai.*)

BATEAU-A-AIR.—Les appareils, destinés aux travaux sous-marins, présentaient jusqu'à présent bien des inconvénients et bien des défauts. Un ingénieur *français*, M. de la Gournerie, vient d'en inventer un qui réunit toutes les conditions les plus avantageuses. Il en a trouvé le principe dans un Mémoire de Coulomb intitulé: *Recherches sur les moyens d'exécuter sous l'eau toutes sortes de travaux hydrauliques sans employer aucun épuisement*.

Coulomb avait imaginé un bateau en forme de caisse oblongue, divisé en trois compartiments, dont les deux extrêmes, ouverts à leur partie inférieure, étaient en partie remplis d'eau et de lest, et dont la portion intermédiaire, fermée par dessus, était ouverte par dessous. Ce bateau ou ponton, amené sur le rocher à enlever, devait s'enfoncer dans l'eau de manière à reposer sur le fond par ses parois. Alors des ouvriers devaient descendre sur un faux plancher, dans le compartiment du milieu, qui aurait été relevé sur ses parois à l'aide d'un soufflet, on y aurait injecté de l'air. La pression de ce gaz augmentant, aurait refoulé l'eau et l'aurait forcée à sortir par dessous les bords du compartiment. Le rocher étant ainsi mis à nu, les ouvriers auraient pu exécuter leurs travaux.

La conception de Coulomb est admirable [illegible] que l'on plongerait dans l'eau, et dont on [illegible] voir en fermant l'orifice supérieur et y poussant de l'air avec un soufflet. Il n'en est certainement pas de plus simple; mais elle rencontre de grandes difficultés dans l'exécution. Aussi, en rapportant, comme il l'a fait, à Coulomb tout l'honneur de l'invention, M. de la Gournerie a-t-il fait preuve d'une modestie [illegible]. L'appareil imaginé par Coulomb n'a pas eu l'application immédiate d'une idée aussi primitive. Elle n'avait pas encore été appliquée, et c'était inconnu encore par l'insuffisance des moyens d'exécution dont on disposait alors; car aucun inventeur n'avait fait aucun effort pour sortir de la conception purement théorique, dont nous avons donné plus haut l'exposé. L'application qui offrit des difficultés qu'il n'avait pas prévues, et qui constituaient les véritables données du problème que M. de la Gournerie a résolu, en y employant les ressources de la science et de l'industrie.

L'appareil qu'il nomme *bateau à air*, peut recevoir jusqu'à seize ouvriers. La chambre à air où s'exécutent les travaux, a une capacité de 44 mètres cubes. Deux autres chambres reçoivent le lest nécessaire pour la manœuvre du bateau. Une partie de ce lest est fixe, et sert à donner au bateau le tirant d'eau convenable et la stabilité nécessaire pour qu'il puisse naviguer. Une autre portion est variable et formée par l'eau qu'on laisse s'introduire lorsqu'on veut échouer le bateau sur le rocher où les travaux s'exécutent, et qu'on refoule au contraire lorsqu'on veut le relever et le mettre à flot au moment où il devient nécessaire de se retirer.

C'est donc, comme on le voit, une sorte d'appareil portatif, mais qui comporte des dimensions variables et proportionnées aux services qu'il peut être appelé à rendre. La manœuvre en est simple et facile. A la marée descendante, et lorsque tous les bâtiments sont sortis du port, le bateau, chargé de son lest fixe, est conduit et amarré au point où il doit stationner. Les ouvriers par une ouverture que l'on referme sur eux, entrent dans une *chambre d'attente* fermée par une grille qui partage la chambre à air en deux étages. Lorsque la mer, au-dessous des rochers à extraire, n'est plus qu'à la hauteur fixée pour le commencement des travaux, on ouvre des soupapes qui laissent entrer l'eau dans la chambre des lests. 32,000 kilogrammes d'eau entrent ainsi dans le bateau dont M. de la Gournerie se sert dans le port du Croisic. Ce poids énorme le fait enfoncer, et, lorsqu'il repose fixement sur le rocher, on refoule l'eau de la chambre de travail où bientôt les ouvriers peuvent descendre, le rocher se trouvant mis à nu quand la mer recouvre encore le fond de plusieurs mètres d'eau tout autour du bateau.

Au moment où le bateau doit se retirer pour débarrasser la passe de l'espèce d'écueil qu'il y forme, il s'opère une manœuvre inverse de la première. L'eau est repoussée de la chambre du lest par une disposition de soupapes excessivement simple, et le bateau, redevenu aussi léger qu'il était avant d'avoir été échoué, se relève, se remet à flot, et peut quitter la passe pour aller porter les ouvriers à terre, et déposer hors du port les matériaux enlevés.

Une petite machine à vapeur de la force de deux chevaux suffit pour introduire l'air dans la chambre de travail, avec la force nécessaire pour refouler l'eau. Elle sert aussi à l'assèchement et à l'assainissement pendant le travail, et on l'emploie à retirer une partie de l'eau du lest quand on veut remettre le bateau à flot. Huit minutes suffisent pour l'échouage, et la mise à flot n'exige pas plus de dix à onze minutes. Enfin, outre tous ces avantages déjà si précieux, le bateau à vapeur de M. de la Gournerie offre celui d'une excessive économie.

Dès sa première campagne, les frais d'extraction par mètre-cube de rocher, qui paraissaient devoir atteindre au Croisic les proportions les plus élevées, sont tombés à 29 et 30 fr. par mètre-cube, au lieu de 200 fr., qui représentent les frais de ce genre de travail dans les circonstances ordinaires. Cet appareil est donc une véritable conquête pour l'art de l'ingénieur.

COMMERCIAL.
COMMERCIAL D'EUROPE.
Par le Steamer Caledonia.

LIVERPOOL, 19 juin.—La farine se vend de 32 à 33 sch. le baril. Au départ du steamer précédent, le 4 juin, le cours était de 42 sch.

Farine de maïs, 23 @ 24 sch. le baril; maïs, de 62 sch. au 4 juin, il [illegible] de 45 @ 52 sch. le quarter.

Blé rouge, de 11 sch. 9 d. @ 12 sch.; blanc, de 12 sch. @ 12 sch. 3 d. les 70 livres.

Porc, le baril, 65 @ 70 sch.; Porc, mess, 72 @ 76 sch.; vieux, 63 @ 67 sch.; prime, 61 @ 62 sch. Graisse en tonneau, 46 @ 48 sch.

COTON, 19 juin.—Malgré les fluctuations des premiers jours du mois, le marché s'est relevé à la hausse [illegible]. Pendant la semaine qui s'est terminée au 18, [illegible] 35,000 balles, dont 3,000 pour les spéculateurs, et 4,300 pour l'exportation. Orléans, [illegible]; Mobile, [illegible]. On estime à environ 500,000 balles le stock sur place, contre 720,000 à la même époque de l'année dernière.

CÉRÉALES, 19 juin.—Le marché avait monté en hausse, depuis le départ du dernier steamer le 4 juin, jusqu'au 15 courant. [illegible]

MARCHÉ MONÉTAIRE.—Les nouvelles favorables de la récolte et la suspension de l'exportation des espèces ont rétabli la confiance. [illegible]

Décédé, hier à une heure et demie P. M., après une longue et pénible maladie, M. BERNARD GENOIS, à l'âge de quatre-vingt seize ans. Les amis de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui à 5 heures P. M. Le convoi partira de la résidence de son gendre, M. M. Philippe Avegno, No 151 rue Toulouse, entre Dauphine et Bourgogne.

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire à vapeur Yacht, Prane, pr Galveston.
Louisiana, Butler, pr Rivière.
Barque Convoy, Petty, pr Galveston.
Brick Ann Stille, Hathaway, pr Key West.
Goelette D Moss, Howe, pr Tampico.
William et Elizabeth, Beach, pr Tampico.
Gen Taylor, Brookfield, pr Rio Grande.

ARRIVÉS.

Navire à vapeur Jas L. Day, Wood, de Brazos.
Atlas, Howard, de Vera Cruz.
Zenobia, Kenney, de Vera Cruz.
Barque Lewis, ——, de Vera Cruz.
Brick Tallo-Ho, Elliott, de Bangor.
Mary Frances, Rogers, de Vera Cruz.
Goelette Julia, Hill, de Boston.
Louisa Antoinette, ——, de Brazos.
Pacific, Smith, de Laguna.
Steamboats Sultana, Rowley, de la Rivière Ouachita.
Jas Dick, [illegible], de Nashville.
Ellen, [illegible], d'Alexandrie.
Vesta, [illegible], de St Martinsville.
Rainbow, Selleck, de Bayou Sara.
Oregon, Hahn, de Mobile.
Gen Pike, Ross, de Cincinnati.
Yalabusha, Kay, de la Rivière Rouge.
Pride of the West, Chambers, de St-Louis.
Mobile, Sutton, de la Mobile.

MEMORANDA.

Le 8 courant, le navire Columbia, parti de la Nouvelle-Orléans pour Cork, a été rencontré par la latitude 25, longitude 45.

Au bas du fleuve et montant:
Un navire et une barque, dont les noms sont inconnus.

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

	D'EUROPE.	D'AMERIQUE.
Missouri, (Fr)	10 juin	10 juil
Sarah Sands, (Ang)	15 juin	[illegible]
Washington, (Am)	1er juil	1er août
Britannia, (Ang)	4 juillet	1er août

Enfant Perdu.

PERDU,—Un jeune enfant âgé de 3 à 4 ans, d'une bonne santé et robustement constitué, ayant une petite écorchure à la figure, cheveux blonds très clairs. Il a quitté le domicile de ses parents, dimanche dernier à 4 heures, sans chapeau ni pantalon. La personne qui l'a trouvé sera libéralement récompensée, en le reconduisant à ses parents, adresse, J. HENNINGS, 115, rue du Maine. 13 juil—3t

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—JUILLET 1847.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Bons, Guillaume Charles; Laudard, Louis; Lainé, Isaac; Lajard, J. P. A.; Lallorgue, Vincent; Bigenot, (Collard) J. G.; Bergerie, Augustin Louis; Macarty, Denis; Quémar, Esprit; Rousselot, Etienne; Gaschet du Lisle; Sommeville, les époux; Tardieu, Jean Baptiste; Hébert, Pierre; Verniolle, Adrien; Vandergill, les époux; Valette, Georges; [illegible]

La chancellerie du Consulat de France, [illegible] est ouverte tous les jours de 10 heures du matin à trois heures de l'après-midi. 13 juil.

CONDUITS à la geôle de police de la 2me Municipalité, ANTOINE, nègre américain, 45 ans, taille 5 pieds 6 pouces (pieds anglais), [illegible]; JACKSON, mulâtre, âgé d'environ 36 ans, taille 5 pieds 3 pouces, [illegible]. Les propriétaires sont priés de venir retirer ces esclaves, en payant leurs frais. N. B. HACKETT, geôlier. 13 juil—3t

FONDS de la Banque des Citoyens [illegible] LEOPOLD JEANNETY, rue St-Louis.

ECHARPES.—30 douzaines ceintures rouges, "Solo Pongée" convenables pour le marché mexicain, à vendre par LOISON & SYLVESTRE, 27, rue de Chartres.

MUNICIPALITE No. TROIS.

EN vertu d'une résolution en date du [illegible], le voyer de la Municipalité No 3, donne par le présent, trente jours de notice à tous les propriétaires [illegible] J. A. D'HEBECOURT, voyer. 13 juillet.

PENDANT mon absence de cette ville, M. Edward Barnett est mon fondé de pouvoir. SHERMAN JOHNSON. 13 juil—3f

PENDANT mon absence de cette ville, M. Ward Barnett est mon fondé de pouvoir. W. H. WILLIAMS. 13 juil—3f

PATE ET GELEE de Goyave—11 boîtes, 50 petites boîtes, en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras. 13 juil

MIEL—10 barriques, devant d'arriver de la Havane, à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras. 13 juil

SUCRE DE LA HAVANE—80 caisses jaune, très supérieur, à vendre par W. H. SIMMONS, 44 Poydras. 13 juil

FROMAGE—300 caisses en bon ordre, à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras. 13 juil

GRAISSE—100 barillets graisse en feuilles, première qualité, à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras. 13 juil

CAFE Havane,—150 sacs, en magasin, et à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras. 13 juil

HUILE de Pied de Bœuf—9 barils, qualité supérieure, à vendre par W. H. SIMMONS, 44 Poydras. 13 juil

CHANDELLES de Composition—50 caisses de la marque de Gross & Dietrich, à vendre par W. H. SIMMONS, 44 Poydras. 13 juil

CIGARES—Quelques milliers regalias, à vendre à bon marché pour clore une facture, par W. H. SIMMONS, 44 Poydras. 13 juil

TABAC DE CUBA—30 balles, caisses et tripes, en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras. 13 juil

FOIN—400 balles de l'Est, en débarquement du navire Auburn, dans la 1re Municipalité, à vendre par S. W. STANTON & Co, Encoignure Magasin et Lafayette. 13 juil

SAUCISSONS—850 livres, marque Lyon, à vendre par FERRIS, Encoig. Royale et Dumaine. 13 juil

HUILE—75 paniers en bouteilles de 24 onces; 25 do 1/2 do. à vendre par FERRIS, Encoig. Royale et Dumaine. 13 juil

CIGARES—49 milliers cigares de la Havane, à vendre par FERRIS, Encoig. Royale et Dumaine. 13 juil

CIGARES DE LA HAVANE—En débarquement du brick Selma, venant de la Havane: 115 milliers Regalias, Canones, Panetelas et Mil [illegible], à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, Conti. 13 juil

PICADURA—30 barils en débarquement du brick Selma, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, Conti. 13 juil

A VENDRE en débarquement du navire Swan, venant de Bordeaux, 17 caisses Fraises, Framboises et Groseilles dans leur jus. 10 caisses sardines, marque Canne. EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19 St-Louis. 13 juil

EN débarquement de la barque Jas. Stroud, [illegible], à vendre par EUG. ROCHEREAU, 17 et 19, St-Louis. 13 juil

A VENDRE, par le soussigné pour clore diverses factures: 50 barriques bon vin pour familles; 30 do du vieux St-Julien Médoc; [illegible]; 4 demi-pipes cognac J. J. Dupuy, fine preuve; 10 do bon brandy du Nord; 2 pipes Hollande; 6 barils vieux Whiskey Monongahela; 10 do vin de Madère; [illegible] absinthe; [illegible] prunes à l'eau de vie; 30 do vin blanc, Haut Sauterne; [illegible] Eau de fleurs d'oranger, en caisses; [illegible] Bouteilles vides, par panier de 100. N. DUDOYT, Toulouse, 15, entre Chartres et Levée. 13 juil

Chapeaux, Casquettes, Bottes, Souliers et Brodequins.

ACTUELLEMENT en débarquement et en magasin, un superbe assortiment de chaussures et chapeaux, et à vendre à des prix réduits: Bottes et brodequins, en veau fin, cousus pour hommes; souliers et brodequins cousus [illegible] pour demoiselles; [illegible]
CHAPEAUX. [illegible] Chapeaux de paille [illegible] & Co, 30, Magazine. 13 juil

EN débarquement du navire New-England, venant du Havre: 400 Dame-jeannes à vin de 1 gallon. 100 do de 2 gallons. 50 do de 3 do. A vendre par DOMINIQUE LANATA, 5, rue Jefferson. 13 juil.

EN débarquement du navire Paris, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés: 12 barriques vins fins St Julien Medoc; [illegible]. En magasin, d'importations antérieures: 25 caisses vin vieux Château Latour; 30 do vin de Château Lafitte; 30 do Château Margaux; 60 do vin blanc Haut Sauterne; Liqueurs assorties, superfines; Vermouth de Chambéry supérieur; Cognac, marasquin, absinthe, vieux Cognac, vieux Madère, truffes, pâtés truffés, conserves, &c. FERRIS, Encoignure Royale et Dumaine. 13 juil

A VENDRE—En magasin, de par les derniers arrivages de Bordeaux: 375 caisses vin rouge Pauillac et St Estèphe; [illegible]; 25 barriques vin rouge, Margaux supérieur; do do Montferrand, St Julien, Médoc, &c.; 50 barils vin blanc Sauterne et Barsac. V. MAIGNAN, 27, St Louis. 13 juil

EN consignation—270 balles toile cirée, 13 caisses toile blanche, 25 caisses mouchoirs de coton, 10 balles [illegible] à matelas, [illegible], 22 caisses indiennes petits dessins, à vendre par DE FORREST & Co, [illegible]. 6 juil

EN débarquement et à vendre par le soussigné: 24 barriques vinaigre de vin blanc. 12 barils do do. CH. DUFOUR, 11 Conti. 6 juil

GOMME Blanche triée—3 futailles gomme blanche triée du Sénégal, en magasin et à vendre par CH. DUFOUR, 11, Conti. 6 juil

SUCRE—650 caisses sucre jaune et brun, en débarquement des bricks P. Soulé et Ann Stille, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26 Vieille Levée. 6 juil

TABAC DE CUBA—Pour [illegible] tripes, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26 Vieille Levée. 6 juil

EAUX-DE-VIE—18 futailles vieux cognac, en débarquement du navire Perière, de Bordeaux, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 6 juil

MELASSES—150 barils mélasse [illegible], à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 6 juil

105, Royale.

F. & J. LACOSTE, seuls dépositaires des médicaments de F. V. Raspail, fabriqués à Paris, [illegible] par le navire Delaware, venant du Havre, savoir: Histoire naturelle de la santé, figures coloriées en 3 vol.; Manuel annuaire de la santé, cartonné et broché; Procès et défense de F. V. Raspail; Cigarettes [illegible]; Alcool camphré; Pommade camphrée, huile camphrée, [illegible] eau sédative [illegible]

F. & J. LACOSTE, rue Royale No 105, offrent à vendre les articles suivants reçus par les derniers arrivages et d'importations antérieures: 150 barriques Montferrand; 40 do St-Emilion, Nos 1, 2, 3 et 4; 30 do St-Estèphe médoc, vieux; 15 do St-Julien médoc; 20 do Château Lafitte, très vieux; [illegible] barriques vin rouge, de marques choisies; 40 do vin blanc Haut-Sauterne; 500 caisses vins rouges et blancs, tels que Château-Lafitte, Château-Margaux, St-Julien médoc, St-Emilion, Haut Sauterne, Barsac, Haut-Barsac et Barsac; 150 paniers [illegible] Champagne; Vermouth de Torino, en caisses; 500 caisses liqueurs [illegible]

LES soussignés ont en magasin: 150 caisses sucre Havane, jaune et brun; 40 sacs café Havane; [illegible] cigares Havane, Regalias et Milliers; [illegible] demi-pipes vin de Catalogne; [illegible] barils vinaigre blanc; 50 barils vin d'Oporto; [illegible] ayant droit au draw-back, et convenable pour le marché mexicain; 75 paniers faïence [illegible]; 5 balles draps; [illegible]; 1 caisse dentelles, &c. HEPBURN & TURPIN, 31 Vieille Levée. 6 juil

La barque Euphémie Swift, venant de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis la cale de l'Hôpital; [illegible] G. M. LUCAS, 29 Bienville.

NI le capitaine ni les consignataires de la barque Euphémie Swift, venant de Bordeaux, ne seront responsables d'aucune dette contractée par l'équipage de la dite barque. G. M. LUCAS, 29 Bienville. 9 juil

SALLE DE BAL DU JARDIN DE CARROLLTON.
BAL DES FRERES DE FAMILLE.

UNE liste de souscription est ouverte pour un Bal qui sera donné [illegible] par les Frères de Famille. [illegible]

Bureau de la Compagnie des Architectes de la ville de la Nlle-Orléans.

LES actionnaires de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans, sont prévenus qu'en vertu de l'acte de la législature relatif à la liquidation de la dite compagnie, une élection de trois commissaires aura lieu lundi prochain 19 juillet 1847, à la salle de la Bourse entre Conti et Bienville, entre les heures de midi et 2 heures de l'après-midi. Par ordre, SOMMEREAU, secrétaire. 12 juillet

Succession de [illegible].

AVIS.—Les personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu [illegible], sont priées par le présent, d'avoir à présenter leurs comptes ou réclamations aux soussignés, et les débiteurs de la dite succession sont requis de venir régler leurs comptes. COLBERTSON & ARDREY, 53, passage de la Bourse. 12 juil—3t

PERDU—UN MOQUEUR.

UNE récompense libérale sera donnée à quiconque rapportera un MOQUEUR qui s'est échappé de sa cage, ce matin, [illegible] Baronne. J. W. ANDREWS, 91, Common. 10 juil—3t

GRAINES FRAICHES—Potagères et de Jardin—Reçu un grand assortiment de Graines fraîches de qualité supérieure, [illegible] Ognons, Choux, choux-fleurs, chicorée, laitues, [illegible]. W. DINN, 11, Common. 10 juil

A LA GRANDE VARIETE.
No 49 & 50, rue de Chartres.

LES Dames sont respectueusement informées que ces magasins sont très bien assortis en toutes espèces d'objets nécessaires pour la [illegible] coton à coudre, galons, [illegible] d'enfans, &c. [illegible] eau de Cologne, savon de toilette, peignes écaille et autres, brosses à dents [illegible] H. PIFFET. 2 juin

CAFE HAVANE.—252 sacs café vert. Sucre—250 caisses brun et jaune, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée. 30 juin

VIN DE XERES—30 futailles ayant droit au drawback, convenable pour le marché du Mexique, à vendre par B. VALLS, 26 Common. 30 juin

PICADURA—22 barils, à vendre par B. VALLS, 26 Common. 30 juin

SUCRE de la Havane—100 caisses, en débarquement du brick Ann Still, à vendre par B. VALLS, 26, Common. 30 juin

70 FUTAILLES Madère, à vendre par J & J TARDOS, 15 Conti. Seuls agents de M. John Durand & Co, à qui appartient cette marque. 30 juin

35 FUTAILLES [illegible] à vendre par J & J TARDOS, 15 Conti. 30 juin

50 [illegible] 50 do vin de Marseille [illegible] J & J TARDOS, 15 Conti. 30 juin

100 Barils vin blanc, à vendre par J & J TARDOS, 15 Conti. 30 juin

2000 Livres Saucisson, [illegible] à vendre par J & J TARDOS, 15 Conti. 30 juin

25 Caisses vin blanc Haut Sauterne [illegible] à vendre par J & J TARDOS, 15 Conti. 30 juin

100 Caisses [illegible] à vendre par J & J TARDOS, 15 Conti. 30 juin

10 Caisses [illegible] convenable pour le marché mexicain, à vendre par J & J TARDOS, 15 Conti. 30 juin

10 Milliers cigares de la Havane, [illegible] J & J TARDOS, 15 Conti.

CHANDELLES de composition—25 caisses reçues par le vapeur Jefferson, marque de Gross & Dietrich, à vendre par J F BERCKE & Co, 54, Vieille Levée. 9 juin

ABSINTHE—[illegible] à vendre par AUGUSTE MOLIER, No 90, Rue St Louis.

VIN DE MARSEILLE—[illegible] à vendre par AUGUSTE MOLIER, No 90, rue St Louis.

VINAIGRE DE VIN BLANC—20 barils, [illegible] à vendre par AUGUSTE MOLIER, No 90, rue St Louis.

VIN DE CATALOGNE—20 pipes, à vendre par AUGUSTE MOLIER, No 90, rue St Louis.

VIN BLANC—28 barils vin blanc, Haut-Sauterne, à vendre par AUGUSTE MOLIER, No 90, rue St Louis.

VIN ROUGE—27 barriques vin rouge, Montferrand, à vendre par AUGUSTE MOLIER, No 90, rue St Louis.

OLIVES ET CAPRES—100 caisses, à vendre par AUGUSTE MOLIER, No 90, rue St Louis.

Bottes, Souliers et Brodequins.

171 Caisses en débarquement du brick Sterling, à vendre par R. G. HOBBS. [illegible]

BOTTES, Souliers et Brodequins [illegible] G. W. DUNBAR, 30, rue de la Douane.

VERMOUTH—[illegible] à vendre par BERTRAND & SISOS, Encoign. Royale & Bienville.

CAFE—267 sacs, en débarquement du brick P. Soulé, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée.

MIEL—30 barils, bon miel blanc, en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26 Vieille Levée.

SUCRE HAVANE—400 caisses blanc, jaune et [illegible], à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier.

SUCRE DE LA HAVANE—150 caisses en débarquement de la barque Catherine, à vendre par J. & J. TARDOS, 15 Conti.

SUCRE—316 caisses, couleur paille, de la Havane, en débarquement de la goelette Brave, à vendre par L. CANTIN, 42 Gravier.

SUCRE HAVANE—[illegible] caisses sucre blanc, en débarquement du brick Salvador, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée.

REMEDES.
Sirop indien végétal, de Richard.

CE sirop s'est fait connaître par de nombreuses cures, dans les cas de maladies chroniques et désespérées. C'est un remède efficace dans toutes les affections de la poitrine telles que Asthme, Catarrhe chronique, crachement de sang, [illegible], toux invétérée, pleurésie, maladies du foie, [illegible] d'appétit, &c.

L'inventeur de ce sirop [illegible] qu'il offre avec assurance comme un remède infaillible contre la dysenterie, sous les formes même les plus violentes.

On pourrait publier d'innombrables certificats pour justifier les vertus attribuées au Sirop végétal indien, mais on s'est contenté de citer quelques personnes bien connues dans cette ville.

Se vend à la Nouvelle-Orléans: Pharmacie Clairaine, coin Royale et Hôpital; [illegible] Plane, coin Orléans et Dauphine; Hickles & Co, 94, rue des Magazins; [illegible] coin Jackson et Levée, à Lafayette. A la Mobile: Spender, coin Dauphine et Joachim. Prix: $1 la bouteille, ou $5 les 6 bouteilles.

Nouvelle Orléans, 8 juillet 1846.
M. RICHARD—J'ai souvent fait usage dans ma famille de votre sirop pour la guérison des maladies de poitrine, et je n'ai eu qu'à m'en louer. [illegible]

M. RICHARD—J'ai souffert d'une violente dysenterie depuis plusieurs mois, [illegible]. Nlle-Orléans, 16 janvier 1847. C. GREEN.

[illegible] E. H. KELLEY, D. M.

Je certifie que le sirop de M. Richard [illegible]. Mobile, 3 décembre 1844. J B GAUTHERIN.

[illegible] Mobile, 19 de Agosto de 1846. B LOPEZ.

M. Richard—[illegible] Mobile, 20 janvier 1843. CH. DANFORD.

M. Richard—Je me suis servi de votre sirop [illegible] Mobile, 21 janvier 1843. JACOB BAPTISTE.

Je certifie que les certificats ci-dessus [illegible] Le 23 novembre 1846. T. SEYMOUR, Juge de Paix. Comté de Mobile.

EN débarquement, et à vendre par le soussigné: 8 barriques vinaigre de vin blanc. 24 barils do do. CHARLES DUFOUR, 11, Conti. 9 juil

EN débarquement du navire Swan, venant de Bordeaux: [illegible] vin rouge, St-Estèphe-Médoc; [illegible] vin blanc, Haut-Sauterne; 10 caisses vin rouge, St-Julien Médoc; [illegible] demi-pipes Eau-de-Vie, J. J. Dupuy, fine preuve; [illegible] B. TALAMON, 182, rue Royale.

COGNAC d'Alex. Seignette, [illegible] ayant droit au drawback, à vendre par LOISON & SYLVESTRE, 27, rue de Chartres. 3 juil

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Swan, venant de Bordeaux: 34 barriques vin rouge, de diverses qualités; 26 barils et demi-barriques vin blanc, Haut-Sauterne; 5 quarts de pipe Cognac Castillon, 4me preuve; 115 caisses vin rouge, St Julien Médoc. G. M. LUCAS, 29, Bienville. 2 juil

SUCRE—500 caisses sucre de la Havane, blanc, jaune et brun, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26 Vieille Levée. 2 juil

SUCRE—En caisses, sucre jaune, en débarquement du brick [illegible], venant de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26 Vieille Levée.

CAFE—Sacs café de la Havane, en magasin, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26 Vieille Levée. 2 juil

AVIS.—Des soumissions cachetées seront reçues jusqu'au 15 juillet courant, pour la location de la maison Washington, [illegible]

POUDRE DE RIZ.

COMME plusieurs personnes se sont arrogé la vente spéciale de cet article, le soussigné se voit contraint de déclarer, par le présent avis, qu'il est le seul inventeur de la Poudre de Riz, et que ce brevet est enregistré à la Cour du District des Etats Unis pour le District de la Louisiane. A partir de ce jour, le soussigné poursuivra [illegible]. E. MAUBERRET, Parfumeur, No. 263, rue Royale, entre Ste. Anne et Dumaine.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 29 Juin 1847.

LA direction de cette Banque recevra des offres pour la liquidation par compromis ou pour l'achat de gré à gré, sans garantie, de billets protestés dont la liste est déposée au bureau de l'institution. Ceux des billets qui, au 4 décembre prochain, resteront [illegible], seront vendus à l'encan, au comptant, à la Bourse [illegible]. Par ordre, G. MILTENBERGER, Caissier. 29 juin

AVIS.—Les personnes qui ont des réclamations à faire à la Banque d'Orléans, sont priées de les présenter dans le plus bref délai possible, au bureau des commissaires, No 30, Passage de la Bourse, pour en obtenir le paiement. Une distribution de l'actif de ladite Banque devant avoir lieu [illegible] conformément aux dispositions de la section 20 [illegible] des Banques, approuvé le 14 mars 1842.

Marchandises convenables pour le marché mexicain, ayant droit au drawback.

UNE caisse [illegible] laine, rubans laine et soie [illegible]; Une caisse satin [illegible]; Une caisse soierie, contenant étoffes pour gilets [illegible]; 1 balle drap vert, céleste, bleu foncé [illegible]; Quatre caisses tailleurs, assortiment variés; Une caisse instruments de musique, contenant un assortiment de guitares, flageolets, clarinettes, trompettes, cornets à pistons [illegible]; Une caisse coutellerie assortie; [illegible]; Une caisse assortie, éponges mécaniques [illegible]. A vendre par HEPBURN & TURPIN, No. 31, Vieille Levée. 10 juin

PATRIA—La France ancienne et moderne [illegible]. En vente chez VICTOR HEBERT, 149, rue de Chartres.

LA PRESCIENCE [illegible] En vente chez VICTOR HEBERT, 149, rue de Chartres.

LES GIRONDINS—Par M. de Lamartine [illegible] VICTOR HEBERT, 149, rue de Chartres. 10 juil

MOULINS A COULEURS—[illegible] R. CLANNON, 16, Canal. 10 juil

AVIS.—On désire acheter un jeune nègre de 14 à 16 ans, [illegible] S'adresser à P. A. LANAUZE, No 22 rue St. Anne. 9 juil—6t

DEMANDE D'UNE DOMESTIQUE.

ON demande à acheter ou à louer une NEGRESSE, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, [illegible] d'un bon caractère; s'adresser, rue de Chartres, No. 78. 9 juil.

AVIS.—Les personnes qui ont acheté les lots [illegible] faubourg Tremé [illegible] SPEAR & CARMAN, Encanteurs. 9 juil

A LOUER—Une maison en briques, à deux étages avec dépendances, située rue Moreau au coin de la rue de la Paix. Possession jusqu'au 1er de novembre prochain. [illegible] Pour les conditions, s'adresser à LEOPOLD JEANNETY, 22 rue St-Louis. 9 juil

PENDANT l'absence momentanée du consul suisse, M. F. W. [illegible], No 40, rue Poydras, prendra charge du consulat. 6 juil

ESQUISSES LOCALES.

LES Esquisses Locales, par un Jamais, sont présentement en vente à la librairie de V. Hébert, 149, rue de Chartres. Prix: $1 50. 6 juil

EN VENTE à la librairie de Victor Hébert, 149, rue de Chartres: Le Mendiant Noir, par Paul Féval; La Chronique, par Alex. de Lavergne; Les Péchés Mignons, par Goudrecourt. Ces trois ouvrages forment le 15me volume de la [illegible]. On peut se procurer ce volume séparément. 6 juillet.

HOUBLON, en balles, en débarquement [illegible] R. BONNABEL.

ANISETTE—350 paniers anisette fine et surfine, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90 rue St-Louis. 3 juil

CURACAO ET MARASCHINO—150 caisses, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90 rue St-Louis.

VIN DE CHAMPAGNE—125 paniers marque de l'Aigle, à vendre par AUG. MOLIER, 90 rue St-Louis. 3 juil

SAVON DE MARSEILLE—45 caisses, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90 rue St-Louis.

EAU DE FLEUR D'ORANGER—30 caisses, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90 rue St-Louis.

BOUCHONS—150,000 bouchons, par balles de 20,000 et 10,000, par sacs de 500 et 1,000, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90 rue St-Louis.

RIZ DE LA CAROLINE—55 barriques en débarquement de la barque Convoy, à vendre par B. VALLS, 26, Common.

HUILE d'olive [illegible] à vendre par B. VALLS, 26, Common.

NOIR ANIMAL—40 barils, à vendre par B. VALLS, 26, Common.

GRAIN POUR OISEAUX—20 sacs, à vendre par B. VALLS, 26, Common.

MIEL DE LA HAVANE—30 barriques, à vendre par B. VALLS, 26, Common.

CIGARES DE LA HAVANE—51,700 de marques Gota de Agua, Venus [illegible], en débarquement du brick [illegible] et à vendre par B. VALLS, 26, Common.

CAFE DE LA HAVANE—Sacs, à vendre par B. VALLS, 26, Common.

CHANDELLES—50 caisses [illegible], à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co., 93 Magasins.

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS—[illegible] caisses en débarquement du brick STERLING, à vendre par G. W. DUNBAR, 30, Douane.

COGNAC—16 futailles vieux cognac, en débarquement du navire Perière, de Bordeaux, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée.

SUCRE—504 caisses blanc jaune et brun, en débarquement du brick P. Soulé, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée.

JAMBONS—90 barils et 10 tierçons, jambons sucrés, à vendre en magasin par JOHN O. WOODRUFF & Co., 93 Magasins.

ABSINTHE SUISSE—Ayant droit au drawback, [illegible] à vendre par [illegible] & Co., 54, Vieille Levée.

SUCRE DE LA HAVANE—100 caisses, blanc, en débarquement du brick Adams, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier.

HEMORRHOÏDES.—Le seul remède qui soit d'un effet certain pour la guérison des Hémorrhoïdes, c'est le liniment de Hays. [illegible] En vente chez COMSTOCK & Co, No. 50, rue Poydras. [illegible]

Vermifuge Canadien de Winer.

Agence, 151, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans.

LA demande toujours croissante de ce remède infaillible pour détruire les vers, a engagé les propriétaires à établir une agence à la Nlle-Orléans, pour la vente en détail de cet article. [illegible] Préparé par J. Winer, chimiste et pharmacien, à Hamilton, Ouest Canada, et vendu en gros et en détail au dépôt du Sud, au Bureau de Musique de Dalley, No. 151, rue de Chartres, à la Nouvelle-Orléans.

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.
Dépôt chez Bertrand & Sisos, Encoignure Royale et Bienville.

La Louisiane [illegible]

AGENCE DE LA SOCIETE ALLEMANDE DE LA NLLE-ORLEANS, Et Bureau de Placements,
Rue St-Louis, No 22.

LES personnes qui ont besoin d'ouvriers, de domestiques et de travailleurs allemands, sont priées de s'y adresser. La Société n'exige rien pour les services qu'elle rend.

AVIS.—A une assemblée des Directeurs [illegible] les résolutions suivantes ont été adoptées: [illegible] GEO. C. LAWRASON, Secrétaire.

F. V. RASPAIL.

LE Manuel annuaire de la santé de F. V. Raspail, [illegible]. En vente chez V. HEBERT, 149, rue de Chartres.

ECHO DES FEUILLETONS.

LE 5me numéro de l'Echo des Feuilletons contenant "Les Trois Fous", par Arsène Houssaye, vient d'être reçu par V. HEBERT, agent, 149, rue de Chartres.

L'IMAGE, revue [illegible] 149, rue de Chartres.

L'ILLUSTRATION, journal universel—[illegible] VICTOR HEBERT, agent, 149, rue de Chartres.

LE LIVRE DES FAMILLES, journal littéraire, historique, artistique et scientifique [illegible] VICTOR HEBERT, 149, rue de Chartres.

Très important aux Négocians.

LES soussignés, propriétaires [illegible] La Balanza [illegible]. ALEMAN & GOMEZ, 62, Toulouse.

AVIS.

UNE personne [illegible] M. DE CASTELNAU [illegible]

Nourrice à louer.

A LOUER, [illegible] une jeune négresse âgée de 18 ans, [illegible] S'adresser à JOSEPH FAISPARE, 6, rue des Remparts.

CAFES—[illegible] à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

SUCRE RAFFINE—[illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

DENIMS—25 balles en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

[illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

POIVRE—150 sacs poivre, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

CHANDELLES—[illegible] caisses blanc de baleine [illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

THES—Impérial, poudre à canon, Pouchong & Hyson, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

SUCRE HAVANE—36 caisses blanc supérieur, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

COUVERTURES [illegible] en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

SALERATUS—[illegible] en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

CASSE—3 paniers, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

SACS EN TOILE—5 balles, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

NEVES de la Caroline, très fraîches, à vendre par [illegible] & Co, Vieille Levée.

BOUCHONS ordinaires, bouchons longs et bouchons à dame-jeannes, à vendre par B. TALAMON, 182, rue Royale.

VIN de Champagne—100 paniers, vin de Bourgogne, 30 caisses, en débarquement du navire Viola, du Havre, à vendre par COURVOISIER, Encoignure Royale et Orléans.

50 caisses de 20 livres savon français, à vendre par B. TALAMON, 182, rue Royale.

SUCRE—518 caisses blanc, jaune et brun, en débarquement du brick Orleans, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier.

JOHN O. WOODRUFF & Co.

MAISON de commission, agents de la ligne des paquebots de la Louisiane et New-York, No 93, rue des Magasins. JOHN O WOODRUFF, JAMES K WOODRUFF.

COLLEGE DE MANDEVILLE.

M. R. M. HARE, prévient ses amis et le public que par suite de l'incendie du Collège de Mandeville qu'il vient de louer, et de la difficulté qu'il y aurait à obtenir une maison dans cette saison, un logement convenable pour y établir ses élèves, il va passer les mois d'été à Cincinnati et se propose d'ouvrir le 1er novembre prochain, dans le centre de cette ville, un établissement pour la réception d'élèves [illegible]

ON DEMANDE.

UNE bonne domestique de maison, sachant faire le service de la table. S'adresser, No. 191, rue Bourgogne.

DEPOT DES COUVERTURES DE GRANIER.

LES soussignés, agents de la manufacture réputée de [illegible] Granier fils, de France, ont le plaisir d'annoncer [illegible] un grand assortiment de couvertures de Granier [illegible]. H. DE GOER & KIFFLARD, Seuls agents de Granier, 21, Magasins.

BUREAU DES ASSESSEURS DES TAXES D'ETAT.

AVIS est par le présent donné que les tableaux d'assessement des propriétés foncières et des esclaves de cette partie de la paroisse formant les Municipalités No 1, 2 et 3 sont déposés au bureau des Assesseurs, passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, et qu'ils y resteront exposés pendant trente jours, à partir du 10 juin jusqu'au 15 juillet 1847 inclusivement.

L'Hotel de la Baie St-Louis

EST maintenant ouvert et prêt à recevoir des pensionnaires [illegible]

JOSEPH R. BEARD, NOTAIRE,
Successeur de [illegible], Etude No 29, rue des Magasins, Au Premier.

33 milliers cigares de la Havane, Regalias, Canones et Milliares, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNETY.

FARINE—Reçu par divers arrivages [illegible] H DE GOER & KIFFLARD, 21 Magasins.

VEAUX CIRES—4 caisses veaux cirés, français, de grandes dimensions [illegible] H DE GOER & KIFFLARD, 21 Magasins.

JUS de Citron [illegible] Pharmacien-Droguiste, rue Tchoupitoulas.

AVIS.—La Banque des Citoyens [illegible]

HOTEL DELMONICO. [illegible] New-York [illegible]

MACHINE A LATTES [illegible] GRAY & CAMPBELL.

[illegible]

GRAINES FRAICHES [illegible] W. DINN.

Papiers convenables pour les marchés Mexicains. [illegible] BERTRAND & SISOS.

CONFITURES DE LA HAVANE [illegible] LABORDE & XIQUES.

CACAO DE GUAYAQUIL—[illegible] B. VALLS, 26, Common.